

Entretien avec Driss El Yazami, président du Conseil national des droits de l'Homme

«L'interactivité entre le CNDH et les autres institutions doit être approfondie» 1524614

Les treize commissions régionales du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) sont appelées à jouer un rôle accru dans la défense des droits de l'Homme dans les lieux de privation de libertés: les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les centres de sauvegarde des enfants. Les rapports qu'ils ont déjà réalisés dans ce sens sont d'une extrême rigueur, mais ce travail doit être approfondi, estime Driss El Yazami, président du CNDH.

Le Matin: Vous êtes à Fès dans le cadre d'une journée d'étude sur le projet de l'école citoyenne. Est-il possible d'institutionnaliser cet objectif?

Driss El Yazami : L'ensemble des commissions régionales des droits de l'Homme ont noué, depuis leur création, des partenariats avec le ministère de l'Éducation nationale et avec les académies régionales de l'éducation et de formation. Ces partenariats revêtent diverses formes, notamment avec les clubs de la citoyenneté et les clubs de droits de l'Homme existant au sein des établissements scolaires. Il y a eu aussi la signature d'une série de conventions avec les académies régionales. Nous travaillons également avec le ministère de l'Éducation nationale dans le cadre de la plateforme citoyenne pour la promotion de la culture des droits de l'Homme. Aujourd'hui, un des défis majeurs pour notre pays est le renforcement de la conscience citoyenne. Et l'école marocaine qui regroupe des millions d'élèves et d'étudiants est le principal instrument pour la diffusion des valeurs de démocratie et des droits de l'Homme. Une école doit non seulement transmettre du savoir, mais aussi former le citoyen de demain.

Notre pays a fait des progrès considérables en matière de consécration constitutionnelle de droits, d'adhésion aux instruments internationaux des droits de l'Homme et nous sommes dans un processus d'élaboration et d'adoption des lois devant permettre la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles. Mais la protection des droits et leur consécration passent aussi et surtout par des citoyens actifs et formés.

Quel bilan faites-vous des commissions régionales des droits de l'Homme ?

Après l'achèvement du processus d'installation de 13 commissions régionales avec les moyens nécessaires pour leur fonctionnement, ces dernières ont commencé à recevoir des citoyens qui estiment que leurs droits ont été bafoués. Je constate que de nombreux citoyens viennent nous voir même si leurs plaintes ne relèvent pas nécessairement de nos prérogatives. Cela révèle quelque chose d'important. Les Marocaines et les Marocains ont compris qu'ils ont des droits et que les droits de l'Homme sont devenus des valeurs refuges. C'est une culture qui est en train de s'enraciner dans la société à telle enseigne que nous avons reçu entre le



Driss El Yazami.

1er mars 2011, date de création des commissions régionales, et le 31 décembre 2012, plus de 50 mille plaintes des citoyens. Cela montre que les Marocains cherchent des voies de recours et de médiation.

L'enjeu pour une institution comme la nôtre est que le pouvoir exécutif arrive à tenir compte de nos recommandations.

Les commissions régionales interviennent aussi pour apaiser les tensions sociales et jouent parfois un rôle de médiation important entre le citoyen et les autorités. À cela s'ajoute le développement de la formation des droits de l'Homme.



Quelles sont vos attentes aujourd'hui par rapport au rôle joué par les commissions régionales?

Un rôle que les commissions régionales jouent déjà et qui doit être approfondi est celui de la défense des droits de l'Homme dans les lieux de privation de libertés. Le CNDH a élaboré ces dernières années plusieurs rapports sur les prisons, les hôpitaux psychiatriques et les centres de sauvegarde des enfants avec un diagnostic rigoureux. Nous venons d'achever un rapport sur les centres d'accueil des personnes âgées qui va être publié prochainement et qui va mettre au jour un certain nombre de vérités et de recommandations. Après la publication de ces rapports, les commissions assurent un suivi quasi quotidien de la situation des droits de l'Homme dans ces lieux.

Quelles sont les autres causes que vous défendez ?

Le Conseil national des droits de l'Homme avec les commissions régionales comprend une équipe de 500 militantes et militants impliqués dans des réseaux associatifs. Je pense que nous avons accompli beaucoup de choses, mais il reste encore énormément de choses à traiter. Et là, je pense à la question de la parité homme-femme et aussi à la question des personnes en situation de handicap et qui représentent 10 à 15% de la population marocaine. Nous sommes un pays avec une importante proportion de jeunes et d'enfants. Nous avons signé et ratifié, il y a 21 ans, la convention des droits des enfants et récemment ces droits ont été consacrés par la

Constitution. Cela nous met face à d'immenses défis. L'échec scolaire et l'égalité des citoyens pour un enseignement de qualité sont à mes yeux des défis très importants qui nous interpellent. Les commissions régionales essayent aussi de tenir compte des spécificités de chaque région. La Commission régionale de Casablanca a développé ainsi de nombreuses activités en matière de droits de l'Homme dans l'entreprise partant du fait qu'elle évolue dans une capitale économique. La Commission de Laâyoune-Dakhla développe un travail de formation en droits de l'Homme quasi unique au Maroc alors que celle d'Al Hoceima a travaillé dans les prisons et joue un rôle important dans la construction du musée du Rif.

Au-delà des rapports, est-ce que le CNDH arrive à imposer des changements ?

C'est à nos citoyens, à nos compatriotes, aux observateurs et à la presse marocaine d'évaluer ce travail. Je tiens à préciser que le CNDH, grâce à ses commissions régionales, fait un vrai travail de proximité avec des citoyens qui rencontrent des difficultés et qui estiment que leurs droits doivent être respectés. Deuxièmement, le combat pour les droits de l'Homme est un combat infini et permanent et l'enjeu pour une institution comme la nôtre est que le pouvoir exécutif arrive à tenir compte de nos recommandations. Je constate que d'une part l'institution parlementaire aujourd'hui considère le CNDH comme un partenaire essentiel puisqu'elle prend en compte nos rapports dans le processus d'élaboration des lois. Au niveau du gouvernement, la réactivité est variable. Notre rapport sur la santé mentale a été pris en compte par le ministère de la Santé. La délégation générale de l'administration pénitentiaire tient aussi compte des recommandations de nos rapports sur les prisons. Certains ministères nous consultent et nous soumettent des projets de loi alors d'autres ne le font pas.

Pourquoi d'après vous ?

Je ne sais pas quelles en sont les raisons. Toutefois, j'avais regretté que le projet de loi sur le travail domestique n'ait pas été soumis au CNDH. Mais cela ne nous a pas empêchés de travailler sur la question et d'émettre un avis et de le soumettre au gouvernement et au Parlement.

Est-ce que vous avez les moyens de vos ambitions ?

Nous avons demandé une augmentation de notre budget de 53 millions DH, qui n'a pas bougé depuis trois ans, sachant que nous avons créé 13 commissions régionales avec les moyens adéquats pour leur fonctionnement. Nous sommes conscients des contraintes économiques, et nous savons que le gouvernement a d'autres priorités, mais nous pensons que notre budget doit être renforcé. Nous pensons, surtout, que l'interactivité entre le CNDH et les autres institutions, notamment le pouvoir exécutif et l'institution parlementaire, doit être plus étroite. Sa Majesté le Roi a approuvé les recommandations de notre dernier rapport sur l'immigration; et le gouvernement, suite aux directives royales, a réagi de manière très active.

Propos recueillis par Rachida Bami